



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE SEANCE du 21 10 2021

Le vingt et un octobre deux mil vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - - Isabelle BAUDRY – Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE -

Excusés : Jean-François POUMIER - Catherine VIDAL

Absents non excusés : /

Monsieur Thierry LANNES est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 octobre 2021

Christophe informe l'assemblée qu'il est possible de récupérer une grande armoire réfrigérée dont la Maison Jacquet se débarrasse.

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 21 09 2021

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION SUR HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Sur le rapport du maire qui précise la nécessité de prendre cette délibération notamment pour les services de la trésorerie,

DECIDE à la majorité des voix, 2 abstentions et une voix « contre » :

- L'instauration du versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions définies par la réglementation **pour les agents contractuels ou titulaires de catégorie B et C**, effectuant au vu des nécessités de service, des heures avec dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

La liste des emplois de la collectivité susceptibles de réaliser des heures supplémentaires qui lorsqu'elles ne peuvent pas être récupérées sont indemnisées, est la suivante :

- Les adjoints techniques**, agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ou interventions d'agent sur des missions d'entretien des locaux communaux
- Les agents** ayant la fonction de **secrétaire de mairie**

La réalisation effective des heures supplémentaires ou complémentaires doit pouvoir être vérifiée via un décompte déclaratif validé par le supérieur hiérarchique et/ou l'autorité territoriale.

Pour les agents à temps non complet, titulaires ou contractuels, les heures effectuées au delà de leur cycle de travail sont considérées comme heures supplémentaires seulement si elles sont effectuées au-delà de la durée légale du travail, soit 35 heures. Les heures effectuées en deçà sont considérées comme heures complémentaires et sont rémunérées sur la base d'une heure de travail normal.

DELIBERATION DE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE RELATIVE AUX ACHATS ET MARCHES

Le Maire rappelle les délégations qui lui ont déjà été consenties le 29 09 2021 par délibération n° 03092021 et explique qu'il serait également souhaitable dans le but de faciliter la gestion communale qu'il obtienne la délégation suivante prévue à l'article L2122-22 du CGCT , à savoir :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des achats, marchés et des accords-cadres dans la limite de 5000 euros lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 10 % d'augmentation par rapport au montant du contrat initial.

DECIDE à l'unanimité,

- D' **ACCORDER** cette délégation au Maire dans les limites décidées et mentionnées ci-dessus.

INFORMATION SUR REVISION PLU

Le Maire explique avoir reçu le 12 octobre, M PANUEL de la DDT à propos de la possibilité d'engager une procédure de révision simplifiée du PLU, pour laquelle il n'y a pas besoin d'enquête publique.

Un groupe de travail est constitué ;

PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN MARCHÉ SUR LA COMMUNE

Le maire explique que la municipalité a été sollicitée par des personnes désireuses de mettre en place un marché sur la commune de Chanteix et donne la parole à Françoise SERRE qui les a reçues lundi 18 octobre.

Mme SERRE explique que ces personnes souhaiteraient organiser un marché les jeudis matin sur la place en face de la mairie de 8h30 à 12h30, avec maraîchers, épicerie fine, fleurs, décoration, fromager- charcutier, poissonnier...

Ils sont autonomes et n'auront besoin de rien, si ce n'est d'une aide en matière de communication et de mise à disposition de barrières pour délimiter et assurer leur emplacement. Il leur a bien sûr été précisé qu'il ne devait être vendu aucun plat cuisiné ou à emporter afin de ne pas concurrencer le traiteur de la commune « La Maison Jacquet » et que les lieux devront être rendus en parfait état de propreté.

Sur cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des voix**, 3 abstentions, **ACCEPTE** cette proposition de mise en place d'un marché les jeudis matin de 8h30 à 12h30 sur la place de Chanteix.

INFORMATION AVANCEMENT DES TRAVAUX BATIMENT ECOLE

PROBLEMES DE VITESSE

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 00h20.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 25 novembre2021 à 20h30.